

## COMPLÉTIVE

**Mora Millán, M<sup>a</sup> Luisa**

*Universidad de Cádiz.*

*Departamento de Filología Francesa e Inglesa*

*Avda Gómez Ulla s/n 956 01 55 21*

*luisa.mora@uca.es*

*(Recibido Mayo 2003; aceptado Junio 2003)*

*BIBLID [1133-682X (2002-2003) 10-11;203-210]*

### Resumen

El artículo constituye una reflexión crítica sobre el término “completiva” y, más concretamente, sobre su pertinencia, en el ámbito gramatical, como término identificador de un tipo de oración subordinada. Se realiza una presentación de la trayectoria del término en Diccionarios y Gramáticas al objeto de identificar la realidad conceptual que abarca dicho término, su relación con la función de “complemento”.

**Palabras claves:** completiva, complemento, oración subordinada, terminología gramatical.

### Summary

This paper is a critical reflection about “completive” meaning, about its relevance as a grammatical term identifying a type of subordinate phrase. A concise revision of this term through some Dictionaries and Grammars is presented. We intend to identify the different conceptual realities behind this term and its relation with the function of “complement”.

**Key words:** completive, complement, subordinate phrase, grammatical terminology.

### Résumé

L’article constitue une réflexion sur le terme “compléutive” et plus concrètement sur son adéquation, dans le domaine grammatical, en tant que terme classificateur appliqué aux propositions subordonnées. Nous retracons l’histoire du terme dans certains Dictionnaires et Grammaires dans le but d’identifier la réalité conceptuelle qu’il intègre ainsi que son rapport à la fonction de complément.

**Mots clés:** compléutive, complément, phrase subordonnée, terminologie grammaticale.

“Se dit des propositions qui jouent le rôle de complément. Proposition compléutive d’objet; proposition relative compléutive (déterminative, explicative); proposition compléutive circonstancielle (temporelle, causale, finale, consécutive, concessive ou oppositive, conditionnelle, comparative)” (Le Robert 1989)

La réflexion qui suit est consacrée au terme “compléutive” et plus concrètement à son adéquation, dans le domaine grammatical, en tant que terme classificateur appliqué aux propositions subordonnées. Pour ce faire, il nous faudra retracer l’histoire du terme et dans les dictionnaires et dans les grammaires.

### 1. Historie du terme: Les Dictionnaires

La présence de ce terme est constatée dès 1503 mais, en tant que terme proprement grammatical, il ne fait son apparition qu’en 1789. Ce terme provient du bas latin grammati-

cal “*completivus*” (de “*completere*”, *achever* V<sup>e</sup> siècle, G. de Chauliac) et s’emploie spécialement en philosophie et en grammaire. Dans son acceptation grammaticale le terme “*complétif/ve*” est présent dans les dictionnaires soit en tant que sous-entrée de l’adjectif “*complet*”, daté de 1300, soit en tant qu’entrée principale<sup>1</sup>. Cette acceptation grammaticale est contaminée de l’emploi du terme dans le langage ordinaire, “*qui complète*” car elle est liée à l’idée sémantique de “*compléter le sens*”; c’est ainsi que l’on constate dans les dictionnaires “*mot complétif*” et “*phrase complétive*”, le terme “*complétif*” renvoyant à “*ce qui sert de complément*”. En grammaire, ce terme sert à qualifier “*ce qui a la fonction syntaxique d’un complément*” et plus concrètement, quand il est appliqué aux subordonnées, il recouvre les subordonnées “*qui jouent le rôle de complément*”. Il s’avère pourtant nécessaire de préciser les notions “*complément*” et “*complétive*” qui sont en étroite interdépendance.

### **Complétive et complément**

#### **Complétive: quel(s) complément(s)?**

Dans le but de présenter le panorama des subordonnées complétives dans les dictionnaires il nous faudrait, en tout premier lieu, identifier la forme que recouvrent ces subordonnées pour ensuite spécifier la fonction syntaxique de complément appliquée aux subordonnées. On pourra vérifier de la sorte que le panorama est assez complexe et que tous les dictionnaires n’intègrent pas les mêmes compléments ou, du moins, ne le font pas explicitement.

Quant à la forme, les subordonnées complétives présentent majoritairement la forme QUE. Les exemples ne sont pas nombreux et, dans les dictionnaires consultés nous n’avons recensés que les exemples suivants:

*Je vous dis QU'il viendra* (Marouzeau 1969)

*Je crois QU'il a raison* (GLLF 1989)

*Jean annonce QU'u'il viendra demain* (Dubois & al. 1991)

*Il est clair QU'il a été surpris* (Dubois & al. 1991)

bien que, dans certains cas, on cite le pronom relatif QUI et même l’infinitif ou le participe présent (Dubois & al. 1991)<sup>2</sup>.

Quant à la fonction syntaxique de complément, les idées recensées sont plus hétérogènes. C’est ainsi qu’à la définition sémantique, brève et concise, qu’on trouve chez Marouzeau:

“*Une complétive est une proposition subordonnée qui fournit à la principale “un complément nécessaire, sans lequel elle resterait en suspens: je vous dis QU'il viendra”*

---

<sup>1</sup> Dans la plupart des dictionnaires il figure comme entrée bien que dans d’autres, tels Dauzat, A., Dubois, J. Mitterand, H. (1964), Le Robert (1992), il figure comme sous-entrée..

<sup>2</sup> Le seul exemple de relatif figure dans le GLLF 1989 “*QUI ne dit mot consent*” mais parfois les relatives sont citées, sans donner d’exemples (LR) de même que l’infinitif et le participe présent (Dubois & al. 1991).

vient s'ajouter la définition de LR (1974), bien plus : vste, qui explicite non seulement la nature du complément “*déterminatif, explicatif, complément d'objet, d'attribution, de circonstance*” mais aussi la fonction de complément de ce type de propositions qui sont subordonnées du verbe, d'un nom, d'un pronom, d'un adjectif, d'un adverbe ou d'une interjection. C'est ainsi qu'on voit surgir chez LR des propositions très différentes, à savoir les complétives d'objet, les complétives circonstancielles (temporelle, causale, finale, consécutive, concessive ou oppositive, conditionnelle, comparative, suppositive...) et les relatives complétives (déterminative, explicative).

Entre ces deux définitions le GLLF (1989) nous présente l'idée de complément d'objet et de sujet. La complétive est limitée, de la sorte, aux subordonnées qui jouent le rôle de complément d'objet ou de sujet de la principale. Une idée quelque peu similaire est celle que nous présente le TLF (1977) bien qu'il exclut le sujet se limitant au complément d'objet. Cette idée de complément pour le TLF concerne tout mot ou groupe de mots de nature substantivale mis en relation de subordination immédiate avec une unité signifiante pour en compléter ou en préciser le sens et par analogie toute proposition fonctionnant comme complément ou comme unité complétée. Mais la fonction de complément se concrétise dans un contexte syntaxique différent et pour les mots ou groupes de mots (pour lesquels on parle de complément du nom ou du pronom, de l'adjectif, de l'adverbe, du verbe) et pour les propositions car une proposition complétive est celle qui a pour fonction d'être complément du verbe de la principale. Bien qu'on cite les relatives complétives et les complétives circonstancielles, rien n'est dit à leur propos et, par contre, on affirme que la plupart des grammairiens réservent ce terme aux “*subordonnées qui ont pour fonction d'être complément d'objet direct ou attribut de la proposition principale*.” C'est le cas de Littré qui limite aussi les complétives à certaines propositions en fonction complément du nom et complément verbal aussi bien direct qu'indirect.

Dans des dictionnaires linguistiques plus récents, tel Dubois & al. (1991), les complétives sont définies syntaxiquement comme des “*phrases enchaînées dans d'autres phrases*” et jouant le rôle d'un syntagme nominal sujet ou complément<sup>3</sup>. Dans ce Dictionnaire, puisqu'il adopte un point de vue linguistique, il nous est parlé de la forme des subordonnées qui peut présenter soit un mot introducteur (la conjonction étant le seul outil de subordination, retenu pour les complétives, au détriment du pronom relatif) soit un mode verbal (infinitif ou participe présent).

En guise de conclusion nous pouvons souligner que:

L'idée sémantique de “*compléter le sens*” qui se trouve à l'origine du terme inclut aussi bien l'idée de sens essentiel que celle d'un sens optionnel ou accessoire. Le terme “*complétive*” obéit principalement à un rapport essentiel, comme en témoignent les notions com-

---

<sup>3</sup> D'après les exemples recensés on pourrait affirmer qu'il s'agit là exclusivement des compléments essentiels verbaux (*Jean annonce qu'il viendra demain*; *Il est clair qu'il a été surpris*).

munément admises de “complément d’objet” et “complément du verbe”, bien que, dans certains cas, ce rapport devienne accessoire (cf. les complétives circonstancielles)<sup>4</sup>.

L’idée de complément est parfois élargie dans le but de permettre l’inclusion de la fonction de complément du nom. Le complément du nom n’est pas toujours cité explicitement pourtant il est présent dans les “relatives complétives (déterminatives et explicatives).

Parfois, la notion de complément intègre aussi la fonction de sujet, tout en restant fidèle à l’idée de nécessité sémantique de “compléter le sens” de la principale; ce qui, d’ailleurs, peut nous surprendre si l’on adopte un point de vue traditionnel car, de ce point de vue là le sujet et le complément se trouvent à l’opposé. Nous citerons sur ce point les mots de Tesnière (1959:547):

“8.- *C'est ainsi qu'elle* [la grammaire traditionnelle] a été amenée à dire que, dans la phrase: il est sûr qu'Alfred a raison, la proposition qu'Alfred a raison est une complétive sujet, ce qui est proprement une contradiction, puisque dans la même terminologie le sujet est précisément l'opposé du complément.

9.- *Cette contradiction disparaît si l'on veut bien considérer que, comme nous avons essayé de le montrer plus haut (cf. Chap. 51.13), le sujet est un complément comme les autres.*”

## 2. Histoire du terme: Les Grammaires

Le panorama dans les grammaires n'est pas non plus uniforme. La raison principale est bien connue car le classement des subordonnées offert par les grammairiens répond à la priorité accordée à l'un de ces trois critères: nature, fonction ou mot introducteur.

Le critère du classement fondé sur la nature du mot auquel les propositions sont assimilables fait d'une subordonnée complétive une subordonnée substantive. Tel est le propos de Grevisse LBU (pp. 1281 et sv) pour qui la forme de ces propositions, c'est-à-dire le mot subordonnant qu'elles présentent, peut être aussi bien une conjonction / locution conjonctive qu'un mot interrogatif (pronom, adjetif, adverbe), qu'un relatif employé absolument<sup>5</sup>. En un mot, tout ce qui peut être assimilable à un nom indépendamment de la forme que la proposition revêt. En identifiant la sous-phrase complétive avec un mot d'une nature nominale, la sous-phrase relative est identifiée, à son tour, à un mot de nature adjetivale; pourtant, Grevisse constate l'existence de certaines relatives substantives, ce qui suppose, du moins apparemment, une certaine contradiction à moins que le critère qui opère en second lieu, celui du mot subordonnant, soit quelque peu négligé. Le critère de la nature resterait

---

<sup>4</sup> Sans approfondir les relatives complétives et leur sous-classement en déterminatives et explicatives nous pouvons affirmer que celui-ci est aussi affecté du couple notionnel *essentiel* vs *accessoire* car, tandis que les déterminatives restreignent l’idée exprimée dans l’antécédent, créant de la sorte une nouvelle classe d’antécédent, et devenant ainsi un complément essentiel, il n’en va pas de même pour les explicatives qui, n’ajoutant aucun contenu sémantique à leur antécédent, sont liées à l’idée d’un complément accessoire.

<sup>5</sup> Il cite aussi, à côté de *qui*, *quoi*, *où*, employés absolument (l’antécédent étant implicite) le mot *quiconque*.

donc valable sans l'identification ultérieure élaborée sur la base des mots subordonnants. Ceux-ci ne sont pas tout à fait traités d'une manière systématique tel qu'on pourrait le déduire de l'affirmation suivante: “une proposition relative est parfois introduite par l'adverbe conjonctif que” (Grevisse p.1322)<sup>6</sup>. Parmi les fonctions prioritaires que Grevisse leur accorde se trouvent celles de complément d'objet, de l'adjectif ou de l'adverbe bien qu'il leur reconnaît aussi la possibilité de jouer le rôle de sujet, attribut ou terme complétif d'un nom ou pronom.

D'autres grammairiens fondent la classification des subordonnées uniquement sur la fonction qu'elles remplissent dans la phrase. Ce classement syntaxique nous offre des propositions sujet, attribut, complément d'objet, complément du nom, terme complétif de nom ou de pronom (construction appositive), complément de l'adjectif, complément d'agent et complément d'adverbe; il est ainsi fondé sur la terminologie fonctionnelle et exclue de la sorte le terme “complétive” qui ne saurait que s'identifier avec toutes les propositions.

Mais si le terme “complétive” est exclu dans certaines grammaires<sup>7</sup> il est pourtant présent dans d'autres qui sont d'ailleurs assez récentes telles Riegel (1994) et Le Goffic (1993) et qui, adoptant un point de vue plus strictement linguistique, lient le terme au critère morphosyntaxique du rôle fonctionnel vs non fonctionnel des mots subordonnants. C'est ainsi que Le Goffic nous offre un classement des subordonnées qui intègre les complétives<sup>8</sup> mais où le terme “complétive” est loin d'être en rapport avec l'idée sémantique de complément qui se trouve à l'origine du terme. En adoptant un point de vue morphosyntaxique la “complétive” est liée à la forme de la subordonnée, c'est-à-dire au mot subordonnant et, par la suite, à l'idée de “connecteur”, et plus concrètement de “connecteur non-fonctionnel”<sup>9</sup>.

Un autre classement, rigoureux et systématique, fondé toujours dans le troisième critère, celui du mot subordonnant, nous est offert par Wilmet (1997). Ce classement nous offre pourtant une nouvelle vision du terme “complétive” car si son classement obéit au même principe de Le Goffic, cette terminologie est loin de se rapprocher. En effet, le premier critère pour le classement des subordonnées offert par Wilmet est celui de “ligature” vs “insertion” mais il se trouve que les phrases enchaînées par ligature sont classées d'après leurs

<sup>6</sup> Par exemple “*Du temps que les bêtes parlaient*”, “*l'hiver qu'il fit si froid*”.

<sup>7</sup> Goose (1980) propose 1 relatives, 2 conjonctives, 3 interrogatives. Pour une critique de Goose cf. Wilmet (1997:540).

<sup>8</sup> Il distingue quatre groupes: les complétives, les relatives, les percontatives et les intégratives (Le Goffic 1993: 42)

<sup>9</sup> Si le connecteur n'a pas de fonction dans la sous-phrase, celle-ci est complétive et, inversement, si le connecteur a une fonction dans la sous-phrase celle-ci est relative. Ce classement présente des défauts qui sont soulignés par Wilmet 1997:541 car il résulte d'un croisement des critères et, à au critère morphosyntaxique cité plus haut et à partir duquel on tient l'opposition complétive/relative, il faudrait ajouter le critère de l'*appétition* qui donne l'opposition percontative/intégrative or il existe des “*intégratives adverbiales*” (communément connues comme des “*circonstancielles*”) qui satisfont à la condition des complétives puisque leur connecteur n'a pas de fonction dans la sous-phrase de même qu'il existe des “*percontatives*” (communément connues comme des “*interrogatives indirectes*”) qui embrassent aussi bien des mots à fonction dans la sous-phrase qu'un mot sans fonc

enchaiseurs (1) adjectivaux, (2) pronominaux et (3) conjonctionnels et ce n'est que pour les enchaiseurs conjonctionnels que la terminologie "*complétive*" surgit comme critère fonctionnel, opposant les sous-phrases complétives aux adverbiales et aux circonstancielles (Wilmet 1997:556 et sv). Nous assistons donc à un renouvellement des termes "*complétive*" et "*complément*". Effectivement dans Wilmet nous assistons à une présentation détaillée et critique des termes "*compléments du verbe, essentiel, nucléaire, circonstanciel...*" (cf. Wilmet 1997:490 et sv) et d'après lui

*"ON OBTIENT DONC L'ÉTAGEMENT: 1<sup>o</sup> COMPLÉMENT, 2<sup>o</sup> COMPLÉMENT ADVERBIAL, 3<sup>o</sup> COMPLÉMENT ADVERBIAL CIRCONSTANCIEL, ce qui revient à dire que \*tous les circonstanciels sont des adverbiaux et des compléments, que \*tous les adverbiaux sont des compléments, que \*tous les compléments ne sont ni des circonstanciels ni des adverbiaux et que, \*tous les adverbiaux ne sont pas des circonstanciels"*

Or, on voit bien que la terminologie tripartite des sous-phrases "*complétive, adverbiale et circonstancielle*" obéit à ce nouveau concept de complément et que, les sous-phrases complétives ne permettent plus l'inclusion des "*complétives circonstancielles*", de même que les "*relatives substantives*" ne sont pas non plus admises dû à leur enchaiseur pronominal. De toutes façons, il nous reste à dire, quant à l'emploi du terme "*complétive*" chez Wilmet, qu'il ne nous semble pas tout à fait opportun car il reste toujours contaminé des emplois existants dans les grammaires traditionnelles. C'est ainsi qu'après l'adécuation entre les termes "*complément*" et "*complétive*" on voit surgir des complétives en fonction sujet<sup>10</sup>.

Notre but dans la réflexion que nous avons menée est de mettre en garde les grammairiens et/ ou pédagogues contre cette notion qui est trop présente tout le long de l'histoire grammaticale et qui, par conséquent, reste très hétérogène. G. Mounin (1974) critiquait déjà l'emploi de cette dénomination en la considérant inadéquate par son sémantisme exacerbé. Mounin proposait, à la suite des grammaires récentes formelles, la substitution de cette dénomination, bien qu'aucun terme alternatif ne nous ait été présenté<sup>11</sup>. Nous proposons, à la suite de Mounin, l'exclusion de ce terme dû essentiellement à son éparpillement; le terme complétive est défini sous des angles très différents incluant de la sorte des réalités diffé-

<sup>10</sup> Bien qu'il ne s'agit là que des sous-phrases sujet à enchaiseur conjonctionnel "QUE JE SOIS MALADE ne l'a jamais effleuré", celles présentant un enchaiseur pronominal étant exclues. Les sous-phrases complétives de Wilmet peuvent donc avoir les fonctions (1) sujet; (2) attribut: La triste vérité EST QU'IL EST FOU; (3) apposition: SI JE CHANTE, c'est pour toi; (4) objet premier: Marie sait QUE PIERRE VIENDRA; (5) objet second: Pierre s'étonne QUE MARIE VIENNE; (6) caractérisant: L'idée QUE POIL DE CAROTTE EST ELEGANT amuse sa famille; (7) complément de l'adjectif: Vaillante COMME ELLE EST ...; (8) complément de l'adverbe: Heureusement QUE PIERRE N'A PAS CHANTE.

<sup>11</sup> Selon cette définition formelle les complétives se partagent en deux groupes selon qu'elles sont introduites par la conjonction QUE ou par la locution conjonctive prép + CE + QUE. Ce terme, emprunté aux grammaires traditionnelles et appliqué aux propositions subordonnées qui "*complètent*" le sens du verbe principal, reste, selon Mounin, assez vague. La critique de Mounin est fondée (1) sur l'exclusion apparente des complétives en fonction sujet (du type "QU'il soit venu ne m'étonne guère") dont on ne saurait affirmer qu'elle complète le sens de la principale (à ce propos voir les inots de Tesnière cités plus haut) et (2) la notion sémantique de "*complément*" n'est pas exclusivement spécifique de ce type de subordonnées (sub. QUE)

rentes. Nous estimons que, d'un point de vue pédagogique, il est n'est pas tout à fait opératif et, qu'en tout cas, il est dans un trop étroit rapport avec le terme "complément" qui, lui, suscite toujours encore des problèmes. C'est ainsi que H. Bonnard (1999: 128) manifeste son choix d'appeler complément "*tous les termes en fonction annexe*" excluant de la sorte tous les termes en fonction complément d'objet:

*"Mon voeu final (...) est qu'un jour la nomenclature scolaire, pour légitimer la notion de complément, y inclue l'épithète et l'apposition (ce dont j'ai pris le risque impunément) et en exclue l'objet (ce qu'on ne m'aurait pas pardonné)"* (Bonnard 1999:132).

Cette nouvelle définition de complément entraînerait une nouvelle classe de "complétives" toujours en vertu de l'étroit rapport existant entre les notions "complétiive" et "complément" dont il faudrait exclure l'objet" et, de ce fait, les "complétives" les plus fréquentes (COD, COI).

Nous pensons donc que la redéfinition du terme aussi bien que sa restriction continuaient à susciter des problèmes. Pourquoi pas prendre aussi le risque, à la suite de Bonnard, d'exclure le terme "complétiive"? Si la présentation des subordonnées, pour être cohérente, doit s'appuyer sur un seul critère de classement le terme "complétiive" tout en étant fonctionnel ne peut pas être intégré, comme on le trouve d'habitude (cf. Riegel), dans le paradigme "relative- complétiive- circonstancielle". Certaines grammaires nous ont proposé, face aux grammaires traditionnelles, un classement basé sur le mot introducteur dont les points faibles ont été suggérés par Wilmet 1997. Nous suggérons par contre un retour à la tradition grammaticale dans la mesure où nous postulons un retour à la terminologie qui associe chaque subordonnée à une partie du discours (à la tripartition "substantive, adjective, adverbiale"). Le mot introducteur ne serait présenté que comme dernier critère de sous-classement, après le critère fonctionnel. À quoi bon reléguer à un arrière plan ce critère formel? La raison principale qui nous mène à cette conclusion est la confusion existant dans le panorama actuel entre les relatifs et les conjonctions car d'une part l'évolution naturelle de la langue montre que relatif et conjonction tendent à se joindre. (cf. l'emploi du relatif en français avancé), et d'autre, qu'on voit s'effondre la catégorie des conjonctions car il existe parmi les conjonctions certaines qui sont reconnues actuellement comme ayant une fonction (cf. C. Molinier 2002:12) devenant de la sorte de véritables pronoms relatifs<sup>12</sup>. Or, il faudrait un éclaircissement des données pour que le mot introducteur reste toujours le critère de classement prioritaire.

---

<sup>12</sup> Ce qu'on appelle habituellement une conjonctive circonstancielle "Paul est sorti QUAND MARIE EST ARRIVÉE" est considéré par Molinier comme une relative sans antécédent adverbial de temps en vertu de l'impossibilité de placer un complément adverbial dans la subordonnée "\*Paul est sorti QUAND MARIE EST ARRIVÉE À CINQ HEURES" ce qui indique que la fonction de "quand Marie est arrivée" par rapport à "est sorti" est strictement la même que "quand" par rapport à "est arrivée".

## Bibliographie

- BONNARD, H. (1999) "Complément" *Le français moderne*, LXVIII, n°2, 125-132.
- DAUZAT, A., DUBOIS, J., MITTERAND, H. (1964) *Nouveau Dictionnaire étymologique*. Paris, Larousse.
- DUBOIS, J; GIACOMO, M; GUESPIN, L; MARCELLESI, CH (1991) *Dictionnaire de Linguistique*.
- GOOSE, A. (1980) *Nouvelle grammaire française*. Gembloux, Duculot. *Grand Larousse de la Langue Française*, Paris, Larousse 1989.
- GREVISSE, M. (1936) *Le Bon Usage*. Bruxelles, Duculot 1980.
- LE GOFFIC, P. (1993) *Grammaire de la phrase française*. Paris, Hachette.
- LE ROBERT (1989) *Dictionnaire de la Langue Française*, Canada.
- LE ROBERT (1992) *Langue et Culture*, Paris, Dictionnaire Le Robert.
- LITTRÉ, E. (1956) *Dictionnaire de la Langue Française*, éd. J.J. Pauvert.
- MAROUZEAU, J. (1969) *Lexique de la terminologie linguistique*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner 1969.
- MITTERAND, H. (1964) *Nouveau Dictionnaire étymologique*. Paris, Larousse.
- MOLINIER, CH. (2002) "Morpho-syntaxe des pronoms interrogatifs et des pronoms relatifs sans antécédent" *Le français moderne* t.1, pp.3-19.
- MOUNIN, G. (1974) *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, Puf.
- RIEGEL, M. & al (1994) *Grammaire méthodique du français*. Paris, Puf. *Trésor de la Langue Française*. CNRS, Gallimard, Paris 1977.
- WILMET, M. (1997) *Grammaire critique du français*. Bruxelles, Duculot.